

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 4 juin 2018

DÉLIBÉRATION n°2018-38

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 juin 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 25 mai 2018.

Point de l'ordre du jour :

5.3. Dispositif de formation des maîtres de conférences stagiaires

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu le décret n°2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs,

Vu l'arrêté du 8 février 2018 fixant le cadre national de la formation visant à l'approfondissement des compétences pédagogiques des maîtres de conférences stagiaires

Vu l'avis du comité technique du 30 mai 2018,

Exposé de la décision :

Le décret du 9 mai 2017 impose aux universités de mettre en place une formation initiale obligatoire pendant l'année de stage des maîtres de conférences.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Approbation du parcours de formation des maîtres de conférences stagiaires (vote à bulletins secrets).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	29
Abstentions :	0
Votes exprimés :	29
Pour :	23
Contre :	4
Blancs :	2

Pièce jointe :

- Parcours de formation des maîtres de conférences stagiaires.

Fait à Tours, le 7 juin 2018

Le Président,



Philippe Vendrix

Mis en ligne

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

11 JUN 2018

Transmise au recteur le :

11 JUN 2018

PROPOSITION PARCOURS DE FORMATION DES NOUVEAUX MAÎTRES DE CONFÉRENCES.

Présentation du contexte

Le décret 2017- 854 du 9 mai 2017¹ modifie le décret statutaire de 1984 des enseignants chercheurs afin de mettre en place deux types de formation au profit des maîtres de conférences :

- Une formation initiale obligatoire pendant l'année de stage (art 13 du décret de 2017 modifiant l'article 32 du statut de 1984) ;
- Une formation complémentaire au cours des cinq années suivant la titularisation (art 14 du décret de 2017 insérant un art 32-1 dans le statut de 1984).

Les principes sont :

- Contenu des formations à la libre appréciation des établissements ;
- Objectif d'approfondissement des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice du métier ;
- Attribution d'une décharge de service d'enseignement ;
- Cette formation initiale peut tenir compte du parcours antérieur de l'intéressé et être accompagnée d'un tutorat ;
- Un avis de suivi de formation est joint au dossier de l'intéressé en vue de sa titularisation.

Un référentiel Métier pour les enseignants-chercheurs doit être officialisé prochainement.²

Ce qui se fait à l'Université de Tours

« La formation et l'accompagnement des enseignants et des équipes pédagogiques s'articule autour des activités de trois directions de l'Université de Tours : la Direction des Ressources Humaines, la Direction de la Formation et la Direction de la Production Numérique et Multimédia.

La Direction des Ressources Humaines propose, par le biais de son service Formation et Concours, un large panel de formations collectives dédiées aux enseignants, néo-recrutés et confirmés, et à la recherche. Ces dernières sont inscrites au plan de formation. Elles visent des domaines spécifiques comme la pédagogie universitaire abordée sous l'angle de la démarche réflexive, le numérique, notamment les outils numériques et leurs usages possibles en pédagogie et en recherche, et enfin le management d'équipe et la gestion de projets. Le plan de formation est revu chaque année. Des demandes individuelles sur des formations ciblées parviennent également au service Formation et concours.

La Direction de la Formation, grâce à son Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants |CAPE Tours, accompagne les enseignants dans leurs questionnements autour de la pédagogie en proposant un accompagnement individuel ou d'équipe sur des projets spécifiques ou des problématiques particulières. Elle développe la formation autour des méthodes et pratiques en pédagogie universitaire au travers d'ateliers, de conférences d'experts et de formations-actions. Elle encourage la transformation pédagogique par l'exploration de pratiques actives intégrant notamment le numérique, en soutenant et coordonnant des appels à projets internes et interuniversitaires. Enfin, elle favorise le partage d'expériences en organisant des rencontres pédagogiques thématiques régulières.

¹ [Décret n° 2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences](#)

² En annexe, document de travail référentiel métier enseignant-chercheur journées de l'accompagnement pédagogique des enseignants du supérieur (JAPES) 28 juin 2017

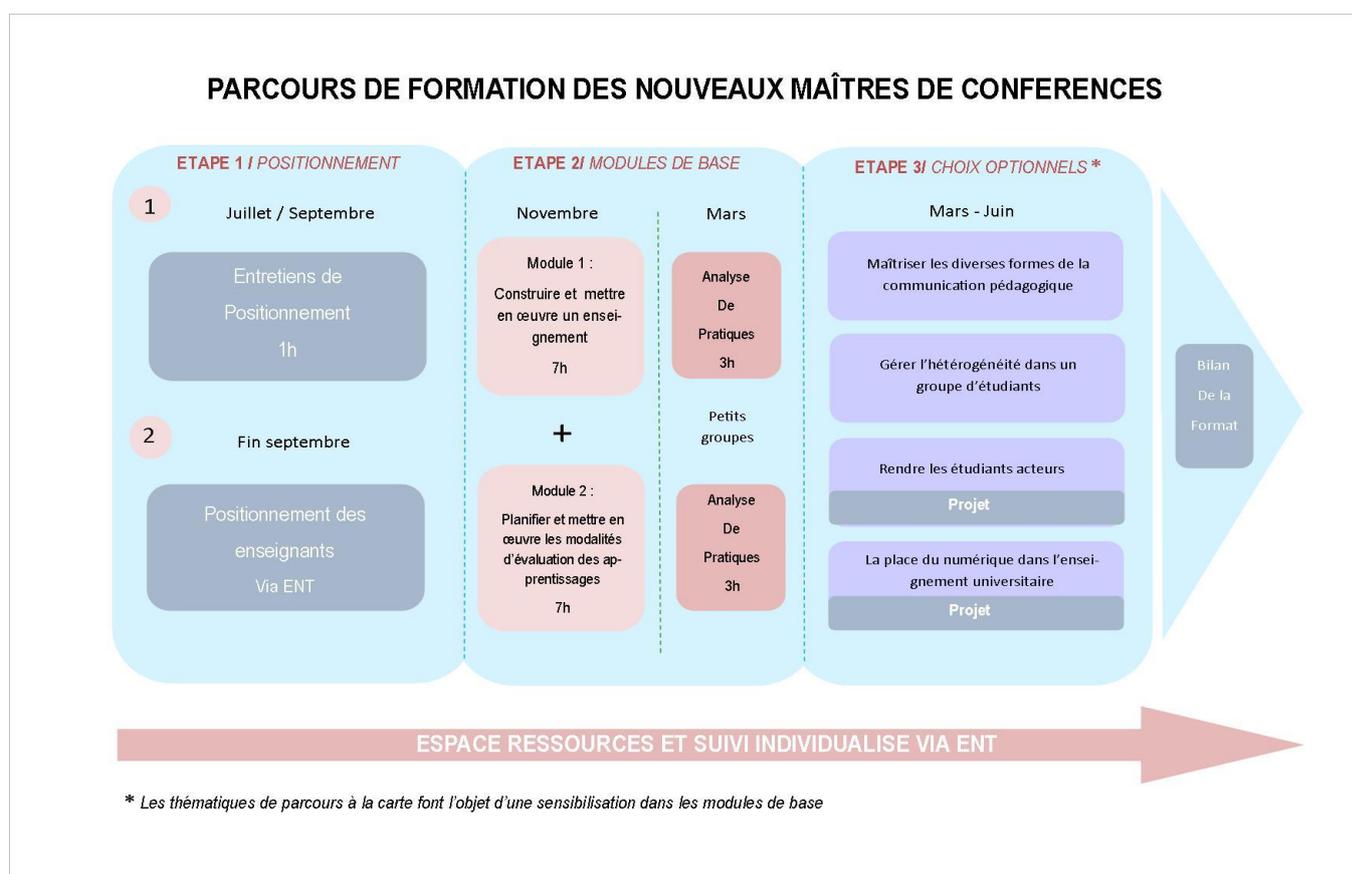
La Direction de la Production du Numérique et du Multimédia |DPNM, en sa qualité de service d'appui, assure la production technique (audiovisuel, multimédia et supports imprimés) des projets pédagogiques des enseignants.

Les actions complémentaires de ces trois directions en faveur de la formation et de l'accompagnement des enseignants convergent toutes vers un objectif commun : améliorer de manière continue les formations. »³. En 2018, un atelier (initiation à la pédagogie universitaire) en direction des nouveaux maîtres de conférences et des ATER aura lieu les 19 et 20 février prochains. La formation est assurée par une intervenante extérieure, Laetitia GERARD, Docteure en Sciences de l'éducation, Consultante.

Ce qui se fait dans les autres Universités

Les dispositifs de formation dans les autres Universités sont très hétérogènes. Par exemple, certaines formations initiales sont assurées par des **personnels des ESPE**. La diversité des parcours proposés (contenus, durées, dates, intervenants de formation) n'empêche pas quelques récurrences dans la construction de l'offre de formation. Des modules de base autour de **l'organisation des enseignements, la structuration du cours et l'évaluation** (l'alignement pédagogique) semblent la règle pour l'ensemble des Universités. Cette formation initiale s'articule parfois avec **la formation des doctorants ou des ATER**.

Proposition du parcours de formation pour l'Université de Tours



³ La formation et l'accompagnement des enseignants et des équipes pédagogiques / Léa Rosamont-Hézarard / 24.07.2017

Le parcours de formation est construit à partir de 4 éléments de base :

- L'architecture de formation prend en compte le parcours **antérieurs de l'enseignant** avec une offre à la carte ;
- Le parcours de formation doit fournir les éléments de **base en pédagogie universitaire** ;
- Le dispositif de formation intègre des temps **d'analyse de pratique** ;
- Le dispositif de formation est construit sur la base de **24h de formation** (1h de positionnement / 14h de modules de base / 3h d'analyse de pratique / 6h de module d'approfondissement).

1 / le positionnement

L'entretien (entre 30 min et 1h)

L'entretien permet de présenter le dispositif de formation, les objectifs, les différents parcours possibles, les modalités d'organisation de la formation (dates, horaires, outils etc...).

L'entretien constitue le premier temps d'analyse des besoins de formation : identification des expériences d'enseignement, des points sur lesquels l'enseignant souhaite travailler. C'est aussi l'occasion de formuler des envies, des projets d'amélioration des enseignements, d'identifier des outils à maîtriser pour une transformation pédagogique.

Le positionnement de l'enseignant

Après un entretien avec le conseiller pédagogique et l'identification des besoins de formation par l'enseignant, celui-ci peut construire son parcours de formation en s'inscrivant sur les différents modules via les formulaires d'inscription (intranet).

2/ les modules de base

Construire et mettre en œuvre un enseignement

Le temps de formation proposera d'aborder les enjeux liés à la pédagogie universitaire, des différentes conceptions de l'enseignement et de l'apprentissage, l'approche par compétences, le lien entre enseignement et apprentissage, l'alignement pédagogique, ainsi que les différents niveaux et domaines d'apprentissage.

- Comment structurer un contenu de cours ;
- Comment définir ses objectifs pédagogiques : ils devront notamment les définir pour un de leurs enseignements ;
- S'approprier des outils pour structurer son cours (syllabus, documents de synthèse...).

Planifier et mettre en œuvre les modalités d'évaluation des apprentissages

Le temps de formation sera centré sur la maîtrise des dispositifs d'évaluation, l'éthique de l'évaluateur.

- Présentation des différentes stratégies d'évaluation (questions de cours, projets, étude de cas, poster, portfolio, QCM, etc.) ;
- La distinction entre a) l'évaluation formative ; b) et l'évaluation sommative ;
- La grille critériée : ils devront notamment construire cet outil pour un de leurs enseignements.

Temps d'analyse de pratiques

C'est un enjeu fondamental de la formation initiale que de s'attacher à développer chez tous les futurs enseignants à la fois les capacités à analyser et à évaluer sa pratique professionnelle et le goût de poursuivre sa propre formation. Ceci implique que l'acquisition des compétences professionnelles se fasse selon des modalités qui permettent au stagiaire de prendre le recul nécessaire à l'analyse de son activité (analyse de son action, analyse du public destinataire, analyse du contexte dans lequel se situe l'action). Les temps d'analyse de pratiques se feront en petits groupes (5-6 personnes maximum) pour faciliter les prises de paroles et accentuer l'accompagnement individualisé.

3/ Modules d'approfondissement en choix optionnels

Les stagiaires pourront opérer un choix dans la liste des modules d'approfondissement soit **6h de formation au total**. Les modules visent à approfondir un aspect pédagogique (le numérique, l'approche par compétences, l'interaction en cours...). Les modules d'approfondissements peuvent être le point de départ d'une mise en projet du stagiaire pour une transformation pédagogique de son enseignement.